

# L'apprentissage des langues en Europe

*Tous les pays européens ont introduit l'apprentissage de deux langues à l'école obligatoire. L'offre est riche et variée mais l'anglais est la langue la plus apprise.*

## Une luxuriance linguistique

L'Union européenne compte 27 États membres depuis 2007 et reconnaît 23 langues officielles<sup>1</sup>. Certains pays de l'Union ont plus d'une langue officielle : Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg et Roumanie. L'Espagne et l'Italie permettent aux territoires qui parlent une autre langue que l'espagnol et l'italien de définir leur politique linguistique. Le Luxembourg et la Finlande accordent à plusieurs langues le statut de langue d'État et prennent des mesures pour qu'elles soient pratiquées dans tout le pays. L'Angleterre et les Pays-Bas ne reconnaissent qu'une seule langue nationale tout en protégeant leurs minorités linguistiques (gallois en Angleterre, frison en Hollande). Certaines écoles du Pays de Galles, par exemple, proposent un enseignement bilingue gallois-anglais ; d'autres s'en tiennent à l'anglais. L'Autriche, la Roumanie et la Suède accordent au romani, parlé par les populations tsiganes, le statut de langue régionale ou minoritaire. Les multiples langues de la migration s'ajoutent encore à ce foisonnement linguistique.

L'Union a opté pour trois langues de travail : l'anglais, l'allemand et le français. En 2001, soit avant l'élargissement de 2007, les langues les plus connues au sein de l'UE étaient l'anglais (47 % des citoyens et citoyennes), l'allemand (32 %), le français (28 %), l'italien (18 %) et l'espagnol (15 %).

## Une politique d'ouverture aux langues

La Commission sur le multilinguisme poursuit deux objectifs adoptés le 18 septembre 2008 : « sensibiliser l'opinion publique à la valeur et aux avantages de la diversité linguistique de l'UE, donner à tous les citoyens de vraies chances d'apprendre à communiquer dans deux langues étrangères en plus de leur langue maternelle. » L'UE n'est pas parvenue à s'entendre sur une politique commune d'enseignement

des langues. Chaque pays opte donc pour le système de son choix.

En 2006-2007, tous les pays - à l'exception de la Slovaquie et du Royaume-Uni - ont une législation sur l'apprentissage obligatoire d'une langue étrangère à l'école primaire. Celui-ci débute en général vers 8 ou 9 ans. Toutefois, certains États commencent plus tôt : l'Italie, le Luxembourg, Malte, l'Autriche, le Land du Bade-Wurtemberg dès 6 ans, la France et la Pologne, dès 7 ans. L'Espagne et la Belgique (Communauté germanophone) battent les records : tous les enfants commencent dès la maternelle, à 3 ans. La Suède et la Finlande sont des cas particuliers. Les ministères de l'éducation fixent les objectifs qu'il faut atteindre à certains degrés ; les établissements décident quand commencer. Dans la plupart des écoles finlandaises, les enfants débutent à 9 ans. En Suède, un tiers des enfants commence à 7 ans, un second tiers à 9 ans et le dernier tiers entre 8 et 10 ans.

La majorité des pays de l'UE suivent les recommandations du Conseil européen de Barcelone (2002) et ont introduit une seconde langue étrangère durant la scolarité obligatoire. Cet apprentissage débute en général à l'école secondaire premier cycle. Il arrive toutefois qu'il commence à l'école primaire (Estonie, Lettonie, Luxembourg, Suède, Grèce). Au Luxembourg, les élèves apprennent l'allemand dès l'âge de 6 ans et le français dès 7 ans. Les heures consacrées à l'apprentissage des langues à l'école primaire ne dépassent pas 10 % du temps total d'enseignement sauf au Luxembourg (39 %), à Malte (15 %) et en Belgique (Communauté germanophone) 14 %.

## Quels enseignants ?

L'enseignement des langues étrangères à l'école primaire soulève les mêmes problèmes dans les pays de l'UE qu'en Suisse. À qui confier cette tâche ? Aux enseignants généralistes qui n'ont souvent pas les com-

pétences requises, à des semi-spécialistes ou à des spécialistes ? Il est clair qu'une langue bredouillée par un enseignant qui se tient rigoureusement à ses moyens didactiques sans aucune créativité n'est guère attrayante. Les élèves entendent un mauvais accent et des fautes récurrentes qui souvent tendent à se « fossiliser ». Cette situation est fréquente dans les classes de Suisse romande lorsque commence l'allemand. Elle l'est aussi dans certains pays européens.

La solution est bien sûr d'exiger des stages linguistiques et de tester rigoureusement les connaissances des étudiants et étudiantes des écoles de formation pédagogique. Mais en attendant la relève, il faut trouver des idées. La plupart des pays européens ont dressé des profils de qualification détaillés pour les enseignants généralistes. En Belgique (Communauté germanique) un décret de septembre 2008 crée la nouvelle fonction de « maître spécial pour l'enseignement de la première langue à l'école primaire ». Pour accéder à ce statut, les enseignants généralistes doivent justifier de bonnes connaissances linguistiques et d'une formation en didactique des langues. D'autres pays font appel aux enseignants du premier cycle secondaire. Cette solution, conjuguée avec un cours de formation pédagogique pour enseigner à de jeunes enfants, paraît la plus efficace. Elle est pratiquée par onze pays dont la Suède et la Belgique (Communauté française). Les pays nordiques (avec le Luxembourg, Malte et la Belgique) sont les plus performants dans l'apprentissage des langues étrangères : 80 % des Scandinaves, des Hollandais et des Danois parlent anglais.

## L'immersion et la prédominance de l'anglais

L'enseignement de type EMILE (Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une langue Étrangère) n'est encore guère répandu en Europe. Le Luxembourg et Malte sont les seuls États où il est généralisé et pratiqué par toutes les écoles primaires et secondaires. Ailleurs, il est proposé par certains établissements. Les langues régionales ou minoritaires (basque, catalan, galicien, gallois, irlandais, etc.) sont enseignées par immersion en Espagne et au Royaume-Uni.

L'anglais est de loin la langue la plus offerte et la plus apprise en Europe au cours de la scolarité obligatoire. Suivent le français, l'allemand, l'espagnol, le russe et l'italien. Certains pays, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Chypre, Malte, Pays-Bas, Suède, Liechtenstein, Norvège imposent l'apprentissage de l'anglais dès l'école primaire. Les langues anciennes apparaissent

au degré secondaire sauf à Chypre où les élèves apprennent le grec ancien à l'école primaire déjà. Le latin est proposé à tous les élèves des classes secondaires premier cycle de Finlande, de Malte et de Roumanie. Ailleurs, il est réservé aux plus doués.

On le voit, les langues sont une priorité parce que la construction européenne

gagne en solidité si ses ressortissants sont capables de s'exprimer et de communiquer dans plusieurs langues.

*Simone Forster*

Collaboratrice scientifique, Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP à Neuchâtel)

## Référence

Euridyce, Eurostat : Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe. Édition 2008.

<sup>1</sup> L'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'italien, l'irlandais, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

# Trois langues à l'école obligatoire

## À quand un enseignement bilingue pour toutes et pour tous ? \*



Depuis qu'en mars 2004 la CDIP a défini les lignes directrices de la future politique linguistique éducative, l'enseignement des langues est en mutation en Suisse. Le compromis trouvé par les directrices et directeurs de l'instruction publique a été de définir un objectif commun à l'ensemble des cantons (enseigner une première langue étrangère dès la 3<sup>e</sup> et une deuxième dès la 5<sup>e</sup>, en visant des compétences comparables pour les deux langues en fin de scolarité), sans cependant imposer un choix identique pour les langues L2 et L3. Ainsi, certains cantons alémaniques privilégient l'anglais comme première langue apprise à l'école, tandis que d'autres, proches de la frontière linguistique (Berne, Bâle-campagne, Bâle-ville, Fribourg, Soleure, Valais) ainsi que la Suisse romande, le Tessin et les Grisons choisissent de commencer par une langue nationale.

Le rythme de la mise en pratique du nouvel enseignement est très variable selon les régions : si la transition est désormais accomplie (dans le canton de Zurich), ou en voie de généralisation (comme dans les

cantons de la Suisse centrale), ailleurs en Suisse alémanique (notamment en Suisse orientale), elle est encore en cours de planification.<sup>1</sup>

Pour la Suisse romande, le projet Passepartout, conduit par les cantons de BE, BL, BS, FR, SO et VS, revêt un intérêt particulier, parce que trois des cantons impliqués sont bilingues, et, bien que le projet ne concerne que la partie germanophone de ces cantons, cela n'est pas sans avoir une influence sur la Suisse romande. Les buts de Passepartout sont ambitieux : il s'agit d'anticiper à la fois l'enseignement de la L2 (français) et celui de la L3 (anglais). Afin de planifier et de coordonner au mieux ses différentes parties (plans d'étude, moyens d'enseignement, formation initiale et continue des enseignants, information, etc.), le projet s'est doté d'une direction générale, de lignes directrices à suivre et d'un budget comportant des sommes pour l'évaluation interne et externe.

En Suisse romande, la première langue étrangère (l'allemand) est généralisée depuis de nombreuses années, et il s'agit

ainsi surtout d'anticiper l'enseignement/apprentissage de l'anglais, en tant que L3, à partir de la 5<sup>e</sup> année scolaire.

Si la coordination et la collaboration entre les cantons de la CIIP existent à différents niveaux, une direction commune, analogue à celle du projet Passepartout, fait défaut, de même qu'un catalogue contenant un échéancier et une liste des objectifs précis à réaliser. Ceci a pour conséquence que plusieurs points n'ont pas encore trouvé une réponse satisfaisante, notamment : le statut et la formation des futurs enseignants d'anglais, tant au primaire qu'au secondaire, la place de l'anglais et de l'allemand dans la future grille horaire du plan d'étude romand, la sélection d'un moyen d'enseignement pour le degré primaire. Il est ainsi clair que de grands efforts seront encore nécessaires pour atteindre les buts ambitieux fixés par la CDIP.

## Enseignement traditionnel et ouverture à d'autres types d'apprentissage

Si de nombreux points nécessitent encore une clarification, il est cependant déjà possible de s'interroger sur les conséquences de l'allongement de la durée d'enseignement des langues étrangères, et sur les opportunités qu'il créera. La recherche scientifique montre qu'une anticipation du début de l'apprentissage d'une langue étrangère n'entraîne pas nécessairement une amélioration des compétences des élèves : souvent, les élèves plus âgés apprennent plus vite et égalent les élèves ayant bénéficié d'un enseignement précoce. Une durée de l'apprentissage allongée de deux ans ne peut donc entraîner qu'un gain de compétence relatif. Il sera aussi nécessaire d'étudier sous quelle forme de nouvelles conceptions didactiques – notamment la didactique intégrée (ou intégrative) des langues – peuvent être mises à profit pour le nouvel enseignement des langues ; en tenant compte toutefois du fait que si elles peuvent favoriser une meilleure gestion de l'apprentissage et le développement de capacités transversales, c'est-à-dire réutilisables dans tout apprentissage des langues, elles ne sauraient garantir à elles seules de meilleures compétences dans les langues étrangères apprises à l'école.